

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 14/016/2009 (Public)
ÉFAI
16 juin 2009

Irak. Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête indépendante sur l'assassinat de Hareth al Obaïdi

Dans une lettre adressée au Premier ministre irakien, Nouri Kamil al Maliki, Amnesty International exprime sa profonde inquiétude après l'assassinat de Hareth al Obaïdi, vice-président de la commission des droits de l'homme au parlement irakien et demande de toute urgence des précisions sur les mesures prises par le gouvernement pour enquêter sur le meurtre. L'organisation demande aussi l'ouverture d'une enquête indépendante sur les allégations de torture concernant des détenus d'une prison de la ville d'al Diwaniyah.

Hareth al Obaïdi, qui était chef du groupe parlementaire du Front de la Concorde irakienne, principale coalition des partis sunnites, a été abattu à la fin de la prière du vendredi, le 12 juin 2009, dans la mosquée al Shawwaf, dans le quartier al Yarmouk à Bagdad. Après avoir tiré sur Hareth al Obaïdi avec un pistolet, le meurtrier aurait lancé une grenade en direction des autres fidèles, tuant cinq personnes et en blessant douze autres, avant d'être abattu par la police.

Plusieurs députés irakiens ont dénoncé cet assassinat depuis et attribué le meurtre de Hareth al Obaïdi à son action en faveur des droits humains ; il avait récemment dénoncé des actes de torture, des viols notamment commis sur des détenues, après s'être rendu il y a quelques semaines dans une prison pour femmes du quartier al Kadhmiya, à Bagdad. Hareth al Obaïdi avait déclaré à la presse que plusieurs prisonnières lui avaient dit avoir été violées lors des interrogatoires.

D'autres éléments de preuve de tortures infligées à des détenus auraient été dévoilés par un organisme de défense des droits humains affilié au gouvernorat de Diwaniyah, qui a accusé les autorités en charge de la sécurité de torturer les détenus lors des interrogatoires pour leur arracher des « aveux ». Des enquêteurs du ministère de l'Intérieur auraient constaté des contusions pouvant avoir été causées par des actes de torture ou autres mauvais traitements sur dix des 170 prisonniers de l'établissement pénitentiaire de Diwaniyah.

Dans sa lettre, Amnesty International demande que soient communiquées rapidement des précisions sur les mesures prises par les autorités irakiennes, en vue d'enquêter sur l'attentat contre Hareth al Obaïdi et les autres fidèles de la mosquée al Shawwaf, condamné avec force par l'organisation, et d'établir s'il a été perpétré par un homme armé agissant seul ou avec l'aide active d'autres personnes. En outre, l'organisation réclame que lui soit communiqué de toute urgence le détail des mesures prises par les autorités irakiennes pour enquêter sur les allégations de torture mentionnées ci-dessus et traduire en justice les responsables présumés de ces violences. Conformément aux obligations de l'Irak au titre du droit international relatif aux droits humains et, notamment, de la Convention des Nations unies contre la torture, de telles enquêtes doivent être indépendantes, impartiales et menées à leur terme dans les

meilleurs délais. Leurs conclusions doivent être rendues publiques et toute personne reconnue responsable doit être jugée lors d'un procès équitable excluant le recours à la peine de mort.

L'organisation appelle également les autorités irakiennes à veiller à ce que tous les détenus irakiens aient accès à des soins médicaux de manière régulière, qu'ils puissent voir leur famille, consulter les avocats de leur choix et contester la légalité de leur détention. En outre, toutes les personnes en garde à vue doivent être rapidement inculpées d'infractions reconnues par la loi et jugées conformément aux normes internationales d'équité des procès ou remises en liberté.